

Notification

(Loi du 9 mai 2006 relative aux abus de marché)

ANNEXE C :**DECLARATION DES OPERATIONS DES PERSONNES
EXERCANT DES RESPONSABILITES**

Identification du déclarant	
a) Nom et prénom(s) du déclarant ; dans le cas des personnes morales : dénomination sociale et siège social;	Geyser S.A., 32 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg
b) Si le déclarant est une personne mentionnée à l'article 1er, point 12) ¹¹ , préciser les fonctions exercées au sein de l'émetteur	n.a.
c) Si le déclarant est une personne mentionnée à l'article 1er, point 13) ¹² , indiquer: "Une des personnes ayant un lien étroit avec" et les nom, prénom(s) et fonctions de la personne avec laquelle elles ont un lien personnel étroit	Axel van der Mersch, Luigi Santambrogio, Pierre van der Mersch, administrateurs de Brederode S.A.
Dénomination sociale de l'émetteur	Brederode S.A.
Motif de la notification	Acquisition par une personne ayant un lien étroit
Description de l'instrument financier	actions ordinaires ISIN LU1068091351
Nature de l'opération Acquisition ¹³ Cession ¹⁴	acquisitions

Acquisitions sur Euronext Brussels (symbole boursier BREB):

	Date	Quantité	Prix moyen	Total
	lundi 9 février 2015	900	31,45	28.308,75
	mardi 10 février 2015	600	31,42	18.850,62
	mercredi 11 février 2015	1.000	31,38	31.379,00
	jeudi 12 février 2015	525	31,37	16.469,94
	vendredi 13 février 2015	200	31,52	6.303,38
Total BREB		3.225	31,41	101.311,69

Acquisitions sur la Bourse de Luxembourg (symbole boursier BREL):

	Date	Quantité	Prix moyen	Total
Total BREL		0	0,00	0,00

Acquisitions hors bourse:

	Date	Quantité	Prix moyen	Total

Total combiné des acquisitions (BREB et BREL)	3.225	31,41	101.311,69
--	--------------	--------------	-------------------

Nombre total d'actions détenues à ce jour:	916.670	soit	3,13%
--	---------	------	-------

Coordonnées du déclarant:

GEYSER S.A.

32 boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg

T: +352 26 25 99 71 - F: +352 26 44 11 98

représenté par Axel van der Mersch, administrateur

Luxembourg, le 16 février 2015